

FICHE CURSUS

Département : Musique ancienne

Discipline complémentaire : Basse continue

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la basse continue complémentaire au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur : Brice Saily

Organisation du cursus

Unité de valeur complémentaire

Durée : 1 an renouvelable deux fois en fonction des places disponibles.

Conditions d'accès : élèves de la classe d'orgue préparant le concours d'entrée au CNSMDP (épreuve de déchiffrage de basse continue), pianistes accompagnateurs, élèves du département de musique ancienne (hors clavecin discipline principale) et tout élève du Conservatoire de bonne volonté.

Durée hebdomadaire des cours : 30 minutes de cours individuel.

Evaluation : l'examen se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, composé du Directeur ou de son représentant et du professeur, décerne une mention très bien, bien ou assez bien.

L'UV complémentaire de DEM s'obtient avec la mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV. L'absence de mention entraîne l'arrêt de la discipline.

Déroulé des cours et contenu : apprentissage de la Règle de l'Octave (Dandrieu et Saint-Lambert) et, selon l'avancement de l'élève, introduction aux éléments de langages spécifiques aux différents styles et pratiques historiques.